

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

21/08/2020



Port du masque obligatoire à vélo : la FUB demande aux préfets et aux maires de revoir leurs arrêtés.

L'annonce du port du masque obligatoire à vélo a suscité de fortes incompréhensions. La FUB souhaite attirer l'attention sur l'inadaptation de cette mesure aux cyclistes, confirmée par les données scientifiques de l'OMS, et demande aux préfets et aux maires de revenir sur leurs décisions.

Suite à la crise du Covid-19, le vélo s'est naturellement imposé comme mode de déplacement à privilégier : bon pour la santé, l'environnement, et surtout respectant par essence les distanciations physiques nécessaires. Un engouement national s'est rapidement créé, comme peut en attester le succès de l'opération Coup de Pouce Vélo: grâce à elle, plus de 520 000 vélos ont déjà été réparés. La FUB a également obtenu gain de cause après avoir déposé une requête en référé-Liberté au Conseil d'Etat : le vélo était enfin compris comme geste barrière par les forces de l'ordre et le gouvernement.

Pourtant, tous ces efforts accomplis et ces résultats obtenus sont remis en question : l'obligation du port du masque doit s'appliquer aux cyclistes dans de nombreuses villes et communes françaises. Cette mesure risque d'avoir pour conséquence directe un découragement de la part des citoyens, qui étaient de plus en plus nombreux et nombreuses à effectuer leurs trajets quotidiens à vélo, **à l'heure où il faudrait au contraire inciter l'utilisation massive de ce mode de déplacement.**

Comme indiqué par L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le port du masque n'est pas recommandé lors d'un effort physique. En effet, il peut être gênant pour la respiration, en particulier chez les personnes asthmatiques. La mesure de prévention la plus efficace consiste à garder une distance physique d'au moins 1 mètre avec les autres.

Le vélo assure de lui-même la distanciation physique entre les individus, et compte tenu de la ventilation naturelle à une certaine vitesse, le risque de contagion à vélo est nul ou extrêmement faible, par opposition à la proximité des citoyens dans l'espace public.

Les arguments en faveur du port du masque à vélo ne sont donc pas pertinents.

La FUB prend très clairement position contre la mesure et en appelle à la raison, à l'exemple de la Ville de Paris qui a exclu les cyclistes des personnes obligées de porter le masque. Elle émet cependant une réserve sur le port du masque à vélo en zones piétonnes, étant donné la proximité des passants et l'allure réduite des vélos dans ces espaces.

La FUB rappelle également que le port du masque est un geste barrière efficace et nécessaire : **en aucune façon, la FUB n'appelle à la désobéissance et demande à chaque cycliste d'utiliser un masque dès qu'il ou elle arrive à sa destination.**

CONTACTS PRESSE

Anne-Sybille Riguidel
Chargée des relations presse
Mail : as.riguidel@gmail.com
Tél. 06 32 10 26 38